

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres

En exercice : 29  
Titulaires présents : 22  
Pouvoirs : 5

Date de convocation :

29/11/2023

Date d'affichage :

08/12/2023

Votants :	27	Pour :	27	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Moirans-en-Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CASSABOIS Yannick ; DALLOZ Jean-Charles ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

**Excusés ayant donné pouvoir :** CHATOT Patrick (représenté par CASSABOIS Yannick) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie) ; DUTHION Jean-Paul (représenté par PROST Philippe) ; GRAS Françoise (représentée par GROSDIDIER Jean-Charles) ; MOREL Denis (représenté par LONG Grégoire).

**Excusés :** CALLAND Jacques ; DUBOCAGE Françoise.

**Objet : PERSONNEL – Actualisation de la délibération relative au RIFSEEP au 06 décembre 2023**

Rapporteur : PROST Philippe

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Par délibération en date du 28 mars 2023, le Bureau communautaire a instauré L'I.F.S.E. et le C.I.A. pour toutes les catégories et filières des agents de Terre d'Émeraude Communauté.

Une nouvelle Prime d'Intéressement à la performance collective des services (PIPES) est entrée en vigueur pour pallier l'absence de CIA pour le service de la Police Intercommunale. Conformément aux décrets n° 2012-624 du 03/05/2012 modifié par le décret n° 2019-1261 du 28/11/2019 et n°2012-625 du 03/05/2012 et à la circulaire n° INTB1234383C du 22/10/2012 ; il est proposé d'instaurer cette prime dans le RIFSEEP de Terre d'Émeraude Communauté.

**Le Comité Social Territorial** consulté le 30 novembre 2023 à émis un avis favorable à l'unanimité,

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,** après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**DE COMPLETER** le RIFSEEP par :

**► Prime d'Intéressement à la performance collective des services (PIPES)**

Conformément aux décrets n° 2012-624 du 03/05/2012 modifié par le décret n° 2019-1261 du 28/11/2019 et n°2012-625 du 03/05/2012 et à la circulaire n° INTB1234383C du 22/10/2012, il est instauré une prime

*d'intéressement à la performance collective des services d'un montant brut annuel de 600,00 €. Cette prime d'intéressement pourra être versée à tous les agents du service « Police Intercommunale » en fonction des résultats de l'entretien annuel.*

**DE PRECISER** que le Président arrêtera, par voie d'arrêté, les montants individuels en tenant compte des critères déterminés pour chacun des groupes de fonctions constitués.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

